

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente mars à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

### Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard  
Mme BOBIN Annie, GRANIER Valérie

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

### Absents excusés :

Mme BONNEL Line donne procuration à M. BAYLE Jérôme  
Mme BOSSA Bérandère donne procuration à Monsieur DURAND Jean-Bernard  
M. CHIFFRE Jérôme donne procuration à Monsieur FALIP Jean-Luc

Nombre de membres :	15	Présents :	11
En exercice :	14	Votants :	11

*Date de convocation : 22 mars 2018*  
*Secrétaire de séance : Valérie GRANIER*

*date d'affichage : 23 mars 2018*

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de l'Aude du vendredi 23 mars 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

### **1- Vote des taux 2018** (DCM 2018/21)

Monsieur le Maire demande à Madame Caroline THERON, secrétaire générale des services, de présenter les documents préparés.

Le conseil municipal :

- après avoir pris connaissance de l'état n° 1259 COM dénommé  
« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 »
- **décide, à l'unanimité**, de ne pas augmenter les taux communaux
- **fixe** ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2018 :
  - Taxe d'habitation : 11.78 %
  - Taxe foncière – bâti : 23.01 %
  - Taxe foncière – non bâti : 69.78 %

Le produit correspondant est le suivant : 302 373 €

Pour rappel, la dernière augmentation de ces taux a été faite en 2012.

### **2- Divers**

#### **Personnel territorial – tableau des effectifs** (DCM 2018/22)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 16 janvier 2018 le tableau des effectifs a été modifié. Il informe que la Commission Administrative Paritaire en séance du 13 mars 2018 a émis un avis favorable à l'avance de grade pour Madame Samira SAKAT au grade d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>e</sup> classe. Un arrêté a donc été pris dans ce sens à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Il propose ainsi au conseil municipal de solliciter l'avis de la Commission Technique Paritaire pour la

suppression du poste « adjoint administratif territorial » qui n'a plus lieu d'être. Par ailleurs, une erreur s'était glissée dans le grade de l'Agent spécialisé des Ecoles Maternelles actuellement ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe (et non 1<sup>e</sup> classe).

Le conseil municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau de l'effectif sous réserve de l'avis de la CTP :

*BUDGET COMMUNAL*

Emplois permanents à temps complets : 35h / semaine – 7 agents

CATEGORIE B

Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe : 1

CATEGORIE C

Adjoint administratif territorial principal 2<sup>e</sup> classe (échelle C2) 1

Adjoint technique territorial (échelle C1) 2

(dont 1 sur la fonction : responsable des services techniques)

Adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe (échelle C2) 2

(fonction : agent de salubrité qualifié)

Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2<sup>e</sup> classe (échelle C2) 1

Emplois non permanents : à temps non complets (maximum 30h/semaine)

Agent des services techniques non titulaire 10

*BUDGET ASSAINISSEMENT*

Emplois permanents à temps complets : 35h / semaine

Adjoint technique territorial (échelle C1): 1

**Rénovation de la Croix – demande de subvention Fondation du Patrimoine** (DCM 2018/23)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de rénovation et déplacement de la Croix actuellement située sur la place du Quai, la Fondation du Patrimoine peut être sollicitée. Pour ce faire, une campagne de mécénat populaire doit être lancée en partenariat avec cet organisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Fondation du Patrimoine, à élaborer le dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec cet organisme et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet.

**Cérémonie de citoyenneté** : mardi 17 avril à 17h

**Qualité des eaux de baignade** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agence Régionale de la Santé au sujet de la qualité des eaux de baignades. Elle est testée en 2 points : Pont des 3 dents et Rongas. Elle s'améliore progressivement même si les sites restent pour l'instant fermés à la baignade.

**Maison cévenole** : L'association propose aux élus et au personnel un temps d'information sur le patrimoine de la commune, proposition acceptée à l'unanimité. Les dates seront définies en fonction des impératifs des services communaux.

**L'Ortensia** : Monsieur le Maire rend compte de la situation de cet établissement fermé suite à une la cessation de l'activité par les anciens gérants. La communauté de communes Grand Orb, propriétaire des lieux, met tout en œuvre pour que la reprise de l'activité soit réalisée dans les meilleurs délais.

**Hameau des Nières** point par Monsieur CALVET

Les grilles qui interdisaient le passage dans la zone dangereuse ont été ôtées, malgré la prise d'un arrêté communal. Monsieur le Maire rappelle la responsabilité de la personne responsable de ce déplacement de barrière, notamment en cas d'accident.

Messieurs CALVET et NAVARRO ont été interpellés par la Maison cévenole qui demande si elle peut stocker les terres sur un terrain municipal lors de la réfection des murs en pierres sèches. Monsieur DURAND rencontrera le président de l'association à ce sujet.

**Hameau de Castanet le Bas**

Un administré est venu en mairie cette semaine pour évoquer les nuisances du ralentisseur. Monsieur le Maire signale que le Département peut en reprendre certains mais que l'emplacement de celui-ci est stratégique. L'administré soumettra sa demande par courrier.

**Cimetière :** Monsieur DURAND signale que le nouveau règlement des cimetières de la commune a été transmis au contrôle de légalité. Dès son retour il sera diffusé. Par ailleurs, une information plus complète sur la gestion des cimetières sera faite lors d'un prochain conseil municipal notamment sur la régularisation des concessions.

**Place du Casselouvre :** Monsieur CLEMENTE renouvelle sa demande d'interdiction de jeux de ballons. Monsieur le Maire propose la prise d'un arrêté après avoir rencontré le propriétaire du parc des Treilles afin de gérer dans son ensemble cette zone géographique.

**Ordures :** Monsieur GUIBBERT signale que suite aux travaux réalisés sur les bâtiments du village de retraite les Treilles, de nombreux débris volent dans tout le voisinage par temps de grand vent. Monsieur DURAND se rendra aux Treilles pour régler ce problème.

**Dossier caméras (DCM 2018/24):** Madame GRANIER indique qu'une réflexion a été menée au sein du bureau concernant la possibilité d'installer des caméras. Pour pouvoir bénéficier de l'expertise de la gendarmerie sur ce dossier, le conseil municipal doit se prononcer sur un accord de principe pour l'étude de ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour l'élaboration de ce dossier.

**Ecole primaire :** Une sortie scolaire est prévue les 7 et 8 juin 2018 au parc du Gévaudan. Un appel aux dons a été lancé par l'OCCE 34 pour accompagner ce projet.

**Prochain conseil municipal :** mercredi 11 avril à 18h pour l'approbation des comptes administratifs 2017 et le vote du budget 2018

Clôture des débats à 19h10

**Liste des délibérations :**

- DCM 2018/21: Vote des taux 2018
- DCM 2018/22: Personnel territorial – tableau des effectifs
- DCM 2018/23: Rénovation de la Croix – demande de subvention Fondation du Patrimoine
- DCM 2018/24: Accord de principe dossier caméra

